

## Communiqué de presse du 19 janvier 2011

## Il faut éviter « d'autres Médiator° »!

Le SMG salue le rapport IGAS sur le Médiator°, soulignant que ce médicament aurait pu être interdit dès 1999, si le principe de précaution avait été appliqué. Il démontre les agissements néfastes du laboratoire Servier et dénonce :

- une « chaîne du médicament qui fonctionne aujourd'hui de manière à ce que le doute bénéficie non aux patients et à la santé publique mais aux firmes »
- la coopération des institutions avec l'industrie pharmaceutique
- le poids des liens d'intérêt des experts et de la communauté scientifique avec les firmes.

Un deuxième rapport doit suivre, principalement orienté sur la pharmacovigilance.

Renforcer la pharmacovigilance est indispensable, mais c'est l'ensemble de la chaîne du médicament qui doit sortir de l'emprise des firmes pharmaceutiques, si on veut éviter qu'il y ait « d'autres Médiator° ». Il faut développer la recherche publique, renforcer l'évaluation indépendante des médicaments avant leur mise sur le marché, modifier les législations européennes et françaises pour que les nouveaux médicaments aient à démontrer leur intérêt thérapeutique par rapport au médicament de référence (1), rendre les agences du médicament indépendantes en termes financier et d'expertise, renforcer la pharmacovigilance.

Tout ceci est déjà un chantier important et fondamental mais ne sera pas suffisant. Pour quelles raisons le Médiator° a-t-il été autant prescrit, en particulier hors de ses indications d'Autorisation de Mise sur le Marché et sans réaction des Caisses d'Assurance maladie? Le marketing de Servier a su s'appuyer sur le manque de sens critique des médecins et sur la parole des spécialistes leaders d'opinion. Force est de constater l'immixtion des firmes dans l'ensemble du système de soin : presse médicale, syndicats médicaux, congrès, sociétés savantes, formation initiale (2) et continue en ville et à l'hôpital, réseaux de santé, associations de malades et, même, actions de dépistage des pouvoirs publics (rares sont ceux qui fonctionnent sans le financement des firmes).

C'est l'ensemble du système de soins qui doit sortir du financement des firmes si on veut éviter « d'autres Médiator° ». Il faut soutenir et développer une formation des soignants indépendante des firmes, supprimer la « visite médicale » des firmes auprès des prescripteurs tant en ville qu'à l'hôpital, exclure les firmes de l'éducation thérapeutique des patients, rendre applicable la loi sur la prise illégale d'intérêts et dans un premier temps obliger les firmes à déclarer nominativement les versements effectués aux professionnels de santé comme aux associations de patients.

Pourquoi attendre pour agir qu'il y ait d'autres victimes... « d'autres Médiator° »?

## A qui profite la situation actuelle ?

- 1) Cette exigence aurait entraîné la non commercialisation du Médiator°. La revue « Pratiques, les cahiers de la médecine utopique » fondée et animée par le SMG, écrivait en 1977 que le « Médiator° » était de la famille des anorexigènes, et que dans l'attente d'études valables, mieux valait ne pas le prescrire. <a href="http://www.pratiques.fr">http://www.pratiques.fr</a>
- 2) exemple : La conférence Hippocrate, préparation au concours national des étudiants en médecine. http://www.servier.fr/groupe/Hippocrate.asp#

## Contacts:

Marie KAYSER 06 86 55 80 02 Didier MENARD 06 07 16 57 78 Yves PAUBERT 06 80 42 36 23